



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

2024/058

Nous, Maire de la Commune de SEPMERIES :

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R et R44,

Vu la demande des Etablissement VITSE – Langhemast Straete – 59670 NOORDPEENE afin d'effectuer des travaux de démolition Grand Rue 59269 SEPMERIES

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux à partir du Dimanche 24 novembre 2024 pour une durée de 99 jours de 8h à 17 heures.

ARRETE

ARTICLE 1 : Restriction sur section courante. La vitesse sera réduite à 30 km/h dans le sens des Points de Repères (PR) croissants. Le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier pendant les horaires de travail du Dimanche 24 Novembre 2024 pour une durée de 99 jours calendaires de 8 heures à 17 heures.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation de jour sera assurée par les Etablissements VITSE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier, dans le hall de la Mairie et publié.

ARTICLE 4 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la Force Publique placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy,
- Etablissement VITSE – Langhemast Straete – 59670 NOORDPEENE

Fait à SEPMERIES, Le 25 Octobre 2024

Le Maire
SOSZYNSKI Thierry

